

Code d'article	193.29
Description	ASSIETTES
Catalogue	HOS 361
Date de modification	17/12/2024 13:58:57



Spécifications du produit

Unité de mesure	UNITÉ
Dimensions	Ø 18x2,1 CM
Matériel	MÉLAMINE
Couleur	BLANC
Poids net d'une unité (g)	120,00
Ligne de produits	'ASAMI WARE'

Codes

Intrastat	39241000
ITF14	18420499193295
EAN13	8420499193298

Codification par la décision 97/129/CE OTHER 7
Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet	Unités / paquet 12
	Dimensions paquet (cm) 18,75 x 19,88 x 10,50
	Poids paquet (kg) 1,55
	Volume paquet (m³) 0,0039139
	Codification par la décision 97/129/CE PAP 20
	Signage Triman et Info-Tri



Carton	Unités / carton 96
	Paquets /carton 8
	Dimensions carton (cm) 37,50 x 39,75 x 21,00
	Poids carton (kg) 12,40
	Volume carton (m³) 0,0313031
	Codification par la décision 97/129/CE PAP 20
	Signage Triman et Info-Tri



Palette	Cartons / couche 18
	Cartons / palette 18
	Conditionnement (U base x couches) 18 x 1
	Poids (kg) 247,20
	Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Micro-ondes Four -10°C/+70°C Résist. graisses MÉLAMINE Lave vaisselle



Conditions d'utilisation

Lave-vaisselle.

Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.